

Les observations du professeur Cherry confirment le mémoire que l'Alliance a présenté à la Commission du N.-B. sur la fracturation hydraulique.

Fredericton, N.-B. – (18 novembre 2015) La description que fait le professeur Cherry de l'état déficient des données scientifiques portant sur la contamination des eaux souterraines illustre bien la position que l'Alliance anti-gaz de schiste du Nouveau-Brunswick (l'Alliance) a soutenue et qu'elle a défendue devant la Commission sur la fracturation hydraulique : il est impossible de tenir des consultations éclairées menant à un permis sociale d'exploitation si la nature et la sévérité des risques ainsi que les mesures d'atténuation sont inconnues.

La critique du professeur Cherry quant à l'échec lamentable du gouvernement en ce qui a trait à la surveillance et à l'étude de la contamination des eaux souterraines s'étend aussi à d'autres domaines comme la contamination de l'air et les effets des produits chimiques utilisés dans la fracturation sur la santé publique et sur l'environnement. Là aussi, on en sait très peu.

La recherche dans ces domaines ne fait que commencer comme en témoigne le fait que 80% des études portant sur la fracturation ont été publiées au cours des deux dernières années.

Les études complétées démontrent qu'il y a des raisons de s'inquiéter puisque de nouveaux problèmes qu'ils soient actuels ou potentiels ont été identifiés. Comme c'est le cas pour les eaux souterraines, la recherche doit être accrue. Toutefois comme l'exige le principe de précaution, nous en savons assez pour justifier le maintien d'un moratoire sur le déploiement du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick afin de prévenir les dommages. C'est le message que nous avons fait à la commission.

Tant pis, si la recherche nécessaire à la protection de la population et de l'environnement s'étale sur une décennie. La santé des citoyens et de l'environnement dont nous dépendons pour la survie est plus importante que des emplois temporaires à court terme et des gains économiques douteux.

Comme les données scientifiques au sujet des changements climatiques le démontrent à l'approche de la conférence de Paris, il est clair que nous ne devons pas déployer de nouvelles sources de combustibles fossiles non conventionnelles. Le Nouveau-Brunswick doit assumer sa responsabilité et doit faire sa part dans la lutte au réchauffement mondial en s'assurant que ces combustibles ne sont pas extraits du sous-sol. Voilà la recommandation finale que nous avons faite à la Commission.

On peut consulter l'ensemble de notre présentation à la Commission en suivant le lien (en anglais) :

<http://www.noshalegasnb.ca/nbasga-presentation-to-new-brunswick-commission-on-hydraulic-fracturing/>